

Proposition de 14 contrats de territoire

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Haute Lande Armagnac

Le périmètre de contractualisation de la Haute Lande Armagnac, situé entre Mont de Marsan, Dax et Bordeaux sur la frange Nord du département des Landes, se compose de 4 intercommunalités : les communautés de communes Cœur Haute Lande, du Pays Morcenais, du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et des Landes d'Armagnac. Le territoire comprend 71 communes, dont 24 sont membres du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Ce vaste territoire classé en Zone de Revitalisation Rurale, majoritairement forestier, s'étend sur un tiers du département des Landes et compte 42 000 habitants. Avec une majorité de communes de moins de 500 habitants (et une seule de plus de 5 000), cet espace rural se fait fort d'un modèle fondé sur le maillage comme réponse à sa très faible densité de population.

La physionomie du territoire Haute Lande Armagnac se distingue fortement de la moyenne régionale, avec une emprise plus importante de la sphère productive, tant en termes du nombre des établissements que de la part des emplois. Le territoire accueille quelques fleurons industriels comme l'entreprise Aqualand avec près de 500 salariés sans le secteur de l'agroalimentaire (aquaculture et truite fumée).

D'autres gros opérateurs de l'agroalimentaire sont également présents, avec entre 100 et 199 salariés (davantage pour Biolandes qui compte entre 50 et 100 salariés supplémentaires au sein de Biolandes Technologies) : CAILLOR, BIOLANDES, LARRERE ET FILS. Respectivement fournisseurs de volailles, de produits aromatiques, et de légumes bios.

Le contrat a été préparé avec une méthode « flash » avec la réalisation d'un diagnostic à la fois par le territoire et par la Région (Pôle Datar) et l'organisation de trois Comités de pilotage, le premier autour du processus et des enjeux de la contractualisation, le second autour du diagnostic partagé et des enjeux préfigurant la stratégie du territoire, le dernier pour finaliser le programme d'actions.

Le contrat s'articule autour de 3 enjeux / axes stratégiques principaux :

1. Diversifier les sources de revenus du territoire et soutenir les filières émergentes
2. Connecter le territoire aux ressources situées en périphérie
3. Développer l'emploi afin d'élargir les perspectives professionnelles sur le territoire.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : une étude de faisabilité pour l'implantation d'une filière agrivoltaïque sur la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, le projet ESI Leyre sur la Communauté de communes Cœur Haute Lande, la restructuration muséographique de Graine de Forêt à Garein, le Tiers-lieu FabLab de Morcenx, la poursuite de la revitalisation de Villeneuve de Marsan retenue à l'AMI centre-bourg, autour de la restructuration des halles du marché.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de la Vallée du Lot

Le périmètre de contractualisation de la Vallée du Lot couvre la partie nord-est du département du Lot et Garonne dont il représente près de 40% de la superficie. Il est bordé à l'ouest par le pôle urbain de Marmande, à l'est par la Dordogne et au sud par l'Agenais et l'Albret. Le territoire se compose de 5 intercommunalités : les Communautés de Communes Lot et Tolzac, Confluent et Coteaux de Prayssas, Bastides Haut-Agenais Périgord, Fumel Vallée du Lot et l'Agglomération du Grand Villeneuvois. Ce vaste territoire s'étend sur 133 communes et accueille 118 000 habitants.

En proie à des mutations économiques importantes, les baisses d'emplois privés dans les secteurs productifs exportateurs et notamment dans l'industrie depuis 40 ans, n'ont pas été compensées par la création d'emplois dans l'économie résidentielle et touristique contrairement à des territoires comparables. Pour amortir la trajectoire du territoire, les revenus des retraites, des transferts sociaux, et du secteur public (hôpital...) ont alors une place prépondérante.

Si le tissu économique a été fragilisé, il conserve un caractère productif notamment grâce aux activités agricoles et agroalimentaires. Les questions d'emploi et du recrutement sont d'ailleurs prégnantes et illustrent une dynamique à exploiter.

Le contrat a été préparé avec une méthode dite "intermédiaire" avec la réalisation d'un diagnostic à la fois par le territoire et par l'université de Poitiers tout en mobilisant des données de la Région et l'organisation de trois Comités de pilotage et d'un atelier participatif sur les chantiers à conduire.

Le contrat s'articule autour de 3 axes stratégiques principaux :

1. Soutenir une stratégie intégrée d'offre et d'accueil autour de l'économie résidentielle et touristique
2. Promouvoir les savoir-faire, l'emploi et l'innovation durable dans les filières traditionnelles agro-alimentaires et émergentes
3. Faire de la mobilité partagée et de la transition énergétique un levier de soutien à l'économie du territoire.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.